# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 mars 2024 à 19 heures 30

<u>suivant convocation aux membres</u> <u>en date du 11 mars 2024</u>

**Présidence** : Le maire, Vincent STRICH

<u>Membres présents</u> : Mmes & MM. Sophie DIENER ; Germain JUNG ; Pierre MALATRE ; Angélique MARTIN ; Jérôme PRUVOT ; Jean-Philippe RUBERT ; Sonia SCHMITZ ; Géraldine SCHURDER ; Denis WACH et Céline WALTERSBERGER.

Membres absents excusés : Mmes & M. Isabelle ALLOUCHE ; Laetitia NASTASI et Christian ENTZ.

**Membres absents**: Mme Floriane BARACCHINI

Secrétaire de séance : Mme Géraldine SCHURDER

Début de séance : 19h38

### **PROCURATION**

Mme Isabelle ALLOUCHE donne pouvoir à M. Jérôme PRUVOT ; M. Christian ENTZ donne pouvoir à Mme Géraldine SCHURDER ;

Pour les représenter au Conseil municipal du 18 mars 2024 à 19 heures 30, pour prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes, signer tous documents, et généralement faire le nécessaire. Le Conseil prend connaissance du document original de procuration.

## 1/ NOMINATION du ou de la secrétaire de séance

Le Conseil municipal nomme Mme Géraldine SCHURDER en qualité de secrétaire pour cette séance. Avis favorable à l'unanimité.

## 2/ ACCEPTATION du dernier P.V.

Suite à la transmission du P.V. de la séance du 22 février 2024, aucune remarque n'est formulée quant au précédent procès-verbal.

Le PV est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante par les membres présents.

#### 3/ Territoire d'Energie Alsace : modalités de répartition du produit de la TICFE

Le maire expose que sur délibérations concordantes de son Conseil municipal et du Comité Syndical, l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à TEA de se substituer aux communes pour la perception de la <u>Taxe Intercommunale sur la <u>C</u>onsommation <u>F</u>inale <u>d'Electricité</u> (TICFE) et pour le reversement de cette dernière aux communes.</u>

TEA reversera 99 % de la taxe perçue aux communes membres sur la base de la clé de répartition suivante : versement en année N au prorata de l'année N-1 des consommations des gammes tarifaires inférieures à 250kVA.

Le maire propose au Conseil municipal de délibérer sur cette disposition et précise qu'elle demeure valable tant que la commune ne rapporte pas sa délibération par une nouvelle décision contraire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet <u>un avis favorable à l'unanimité</u> par 13 voix POUR (11 + 2 procurations)

## 4/ Acquisition de terrains

## 4a/ Appartenant aux consorts HURLER

Le maire propose l'acquisition de 4 parcelles se trouvant à proximité de celles acquises pour la création d'un verger communal.

Le propriétaire a été contacté par M. Germain JUNG et a donné un accord de principe en attendant la signature d'un compromis de vente puis, par la suite, la rédaction de l'acte notarié y relatif. Il s'agit des parcelles suivantes :

Section 03 - parcelles n° 40 (667 m²) - 45 (917 m²) - 48 (412 m²) et 70 (748 m²)

Lieu-dit « Haulen » Pour une contenance totale de 2 744 m² Appartenant à M. Jean-Claude HURLER de BRUNSTATT-DIDENHEIM

Ces acquisitions sont consenties et acceptées par les différentes parties pour un prix fixé à 40.00 € de l'are, soit un montant total de 1 097.60 €.

## 4b/ Appartenant aux consorts HARTZER/SCHNOEBELEN

Le maire propose l'acquisition d'une parcelle contigüe à celles acquises pour la création d'un verger communal

Les propriétaires ont été contactés par M. Germain JUNG et ont donné un accord de principe en attendant la signature d'un compromis de vente puis, par la suite, la rédaction de l'acte notarié y relatif. Il s'agit de la parcelle suivante :

Section 03 – parcelle n° 49 Lieu-dit « Haulen » Pour une contenance de 974 m²

Appartenant à Mme Véronique SCHNOEBELEN (née HARTZER) de SPECHBACH-LE-HAUT

Cette acquisition est consentie et acceptée par les différentes parties pour un prix fixé à 40.00 € de l'are, soit un montant total de 389.60 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide à l'unanimité de conférer tous pouvoirs au maire et / ou à son adjoint, pour régulariser les actes notariés des parcelles désignées ci-dessus;
- Décide à l'unanimité de procéder au règlement de tous les frais, droits et émoluments des actes de vente authentiques;
- o Requiert la modification au Livre Foncier compétent, des parcelles qui seront acquises aux termes desdits actes de vente.

Le Conseil municipal émet <u>un avis favorable à l'unanimité</u> par 13 voix POUR (11 + 2 procurations)

### 5/ Programmation de travaux en investissement pour 2024

Les projets de réalisation en section investissement sont listés ci-dessous ; ils seront éventuellement pris en compte pour le budget 2024 si toutefois la situation financière de la commune le permet :

- Extension du réseau de chauffage vers l'église
- Installation de WC publics à l'arrière de l'église Le local préposé où se trouve l'actuelle chaudière au fuel est trop exigu, prévoir l'installation dans un bloc déposé à proximité. Les branchements eau et assainissement seront prévus en même temps que l'extension du réseau de la chaufferie biomasse vers l'église)
- Création de la voirie, incluant les réseaux secs pour la rue des Maréchaux (travaux en cours)
- Trottoirs (en partie) sur la rue de Flaxlanden et la rue des Acacias
- Mise en conformité de l'appartement communal (côté parking mairie)
- Aménagement de la place Rotlache
- Agrandissement de la toiture du préau de l'école maternelle
- Achat de matériels (broyeur d'accotement ; remorque basculante ; lève-palette ; tondeuse)
- Toitures de la station de pompage rue du Château + porche de l'église + petite chapelle
- Etude de travaux pour la réfection de la toiture de l'église
- Emprise foncière pour le 4ème bassin de rétention
- Prolongement de l'aménagement du sentier « découverte »
- Réhabilitation de la propriété communale (ex-Gesser)

Le Conseil municipal prend acte de ces différents projets et émet un accord de principe sur les projets soumis.

<u>Avis favorable à l'unanimité</u> par 13 voix POUR (11 + 2 procurations)

#### 6/ Informations SLA

<u>Commission « assainissement »</u> : une réunion est prévue demain, le 19.03.2024 à 18h00 ; Mme Géraldine SCHURDER y assistera.

<u>Commission « eau »</u>: M. Jean-Philippe RUBERT a assisté à la réunion qui s'est tenue le mardi 12 mars 2024. Il nous informe de la négociation de contrats DSP prévus début 2025 et concernant le prix de l'eau, les tarifs « historiques » sont conservés jusqu'à nouvel ordre.

M. RUBERT fait passer un tableau récapitulatif des prix appliqués dans les différentes communes de SLA pour l'eau et ses taxes.

Une ligne supplémentaire apparaîtra sur les prochaines factures ; toutefois elle ne modifiera en rien le prix appliqué.

Commission « patrimoine » : une réunion est prévue demain, le 19 mars 2024 à 18h00.

Commission « mobilité douce » : une réunion est prévue le jeudi 11 avril 2024.

<u>Commission « finances »</u> : comme annoncé lors de notre dernière séance de Conseil municipal, une deuxième réunion est prévue le lundi 25 mars 2024 à 19h00 pour travailler sur la section Investissement du budget communal 2024.

## 7/ Urbanisme

<u>Certificat d'urbanisme n° CU.068324.24.F0005@</u> (CUa), présenté par la SCP FRITSCH, notaires à Mulhouse, pour un terrain au lieudit « Schildgasse », en section n° 04, parcelle n° 202 d'une contenance de 251 m².

<u>Certificat d'urbanisme n° CU.068324.24.F0006</u> (CUa), présenté par l'étude de Me Laurent GREDY, notaire à Mulhouse, pour un terrain au lieudit « Niedere Brungasse », en section n° 25, parcelle n° 86 d'une contenance de 289 m².

<u>Certificat d'urbanisme n° CU.068324.24.F0007</u> (CUa), présenté par l'étude de Me Laurent GREDY, notaire à Mulhouse, pour un terrain au lieudit « Eichholz », en section n° 25, parcelle n° 166 d'une contenance de 1055 m².

Prendre contact avec les communes forestières pour pouvoir préempter dans l'éventualité où ce terrain serait mis en vente.

<u>Déclaration préalable n° DP.068324.24.F0008@</u> présentée par M. Hervé CLARET, 17 rue des Blés, pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture-terrasse, section n° 03 parcelle 453 d'une contenance de 956 m².

Le maire a rencontré la propriétaire de la parcelle 306 en section 2 qui a sollicité un rendez-vous après avoir constaté qu'un permis de construire ne serait pas recevable dans la mesure où ce terrain est classé en zone inondable.

Nous devrons veiller, pour les futurs dépôts de certificat d'urbanisme (a & b), à mentionner un sursis à statuer essentiellement pour :

- La zone hachurée en bleu correspondante aux risques d'inondation;
- Les zones où il y a changement de destination (de constructible à zone à projet d'ensemble par exemple)

#### 8/ Travaux

<u>Location nacelle</u>: des travaux d'élagage ont été réalisés par notre agent communal concernant les arbres se trouvant dans la cour de l'école maternelle ainsi que sur le parking de l'église. La nacelle a également servi à compléter le nid de cigogne et au retrait des décors de Noël.

<u>Rue des maréchaux</u>: les travaux sont en cours. L'entreprise ETPE qui intervient pour la partie éclairage public, a terminé et TP3F a prévu de reprendre cette semaine.

### 9/ Activités des commissions

<u>Commission finances</u>: une première réunion s'est tenue le lundi 11 mars dernier afin de proposer les crédits à la section de Fonctionnement. Une 2ème réunion est programmée pour le lundi 25 mars à 19h00 pour préparer la section Investissement et procéder à l'équilibre du budget avant présentation et vote par le Conseil municipal.

<u>Commission CCID (Commission Communale des Impôts Directs)</u>: la commission réunie en date du 12 mars dernier a pris connaissance des tableaux relatant les projets de déclarations préalables et de permis de construire dont la déclaration de fin de travaux a été enregistrée. Lors de cette vérification, il est apparu un dossier d'urbanisme pour lequel une demande de régularisation doit être faite. Un courrier sera adressé dans ce sens au propriétaire.

<u>Brigade Verte</u>: lors de la réunion du 6 mars dernier, il a été précisé que la dotation en armes que souhaite désormais la Brigade Verte serait un fusil de chasse, stocké dans les locaux de chaque bureau de secteur, uniquement utilisable par des agents titulaires du permis de chasse pour abréger les souffrances d'un animal blessé.

Le Conseil municipal a désigné son candidat de secteur pour siéger au comité directeur de la Brigade Verte. Trois candidats se sont présentés.

La Brigade Verte s'est vue octroyer deux vélos électriques pour leurs déplacements.

Le 9 avril prochain aura lieu, à HOUSSEN, une séance du comité syndical de la Brigade Verte ; Mme Géraldine SCHURDER y participera.

<u>CCISPV (Commission Consultative Intercommunale des Sapeurs-Pompiers Volontaires)</u>: une réunion s'est tenue le mardi 12 mars dernier; parmi les points abordés, il était question de la répartition des frais au prorata des 2 communes d'Obermorschwiller et de Steinbrunn-Le-Haut; de l'organisation des 40 ans du CPI d'Obermorschwiller et de la remise de médailles en fin d'année. Le compte-rendu a été transmis aux membres de cette commission par le maire.

<u>Conseil de Fabrique</u>: une réunion s'est tenue le jeudi 14 mars dernier. Parmi les points abordés, figuraient la rénovation et la remise en place du chemin de croix actuellement stocké dans les combles du Manoir; l'organisation d'un « barbecue de l'été » dont la date est arrêtée au 14 juillet 2024 et un concert prévu en fin de journée le 22 septembre prochain à l'occasion de la fête patronale en l'honneur de St Maurice.

<u>France Rein</u>: une rencontre est prévue le 4 mai prochain pour l'installation des panneaux aux entrées d'agglomération indiquant notre partenariat et notre soutien aux dons d'organes. L'inauguration sera suivie d'un vin d'honneur.

<u>Jumelage</u>: nous sommes dans l'attente de dates que devraient nous communiquer nos amis d'Italie; une petite réunion sera organisée en visio, en comité restreint, pour échanger à ce sujet.

### 10/ Informations / Divers

<u>Elections européennes</u>: en vue des élections européennes prévues le 9 juin 2024, le maire communique une liste d'inscription à l'attention de son Conseil municipal pour la tenue des permanences au sein du bureau de vote.

<u>Demandes de subventions</u> : différentes associations extérieures à celles de notre village ont présenté une demande de subvention pour l'année 2024. Parmi la liste soumise, les suivantes sont retenues et seront validées avec le vote du budget :

- Associations du village : 300.00 € pour chacune ;
- Football-club de Steinbrunn-Le-Bas : 300.00 €;
- Banque alimentaire du Haut-Rhin: 100.00 €
- APA (Aide aux Personnes Agées) : 100.00 €

SIVOSC: une réunion est prévue le jeudi 21 mars 2024 à 19h30 pour le vote du budget.

<u>FDFC (Fédération Départementale des Foyers-Clubs du Haut-Rhin</u> : une réunion est prévue le lundi 25 mars 2024 à 18h00.

<u>Plan Communal de Sauvegarde</u> : le document doit être établi pour le 29 août 2024 dernier délai. Des formations sont prévues à ce sujet : le vendredi 5 avril ainsi que le 23 mai 2024. Mme Géraldine SCHURDER et M. Pierre MALATRE y assisteront.

Tour de table : néant

#### -0-0-0-0-0-0-0-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 29 minutes

La date de la prochaine séance est annoncée pour le lundi 8 avril 2024 à 19h30 ; elle concernera le vote du budget et sera confirmée par l'envoi d'une invitation.

## Signature des membres présents :

Le Maire, Vincent STRICH :		
Isabelle ALLOUCHE: Par procuration, Jérôme PRUVOT	Floriane BARACCHINI :  Absente	Sophie DIENER :
Christian ENTZ : Par procuration, Géraldine SCHURDER	Germain JUNG :	Pierre MALATRE :
Angélique MARTIN :	Laëtitia NASTASI :  Absente excusée	Jérôme PRUVOT :
J-Philippe RUBERT :	Sonia SCHMITZ :	Géraldine SCHURDER : Secrétaire de séance
Denis WACH :	Céline WALTERSBERGER :	

## **Délibérations:**

N° 1 pour le point 3 : perception du produit de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité et ses modalités de reversement ;

N° 2 pour le point 4a : acquisition de terrains appartenant à M. Jean-Claude HURLER ;

N° 3 pour le point 4b : acquisition de terrains appartenant à Mme Véronique SCHNOEBELEN (née HARTZER) ;

N° 4 pour le point 5 : programmation de travaux en investissement pour 2024 ;

N° 5 pour le point 10 : attribution de subventions 2024 pour l'élaboration du budget.